

OMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-654608

138626

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 7951 Cadre réservé à l'adhérent (e) Société : R. A. M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAMRABET AHMED

Date de naissance : 01/04/1966

Adresse : ANDALOUS I RUE3 N°54 Casablanca

Tél. : 0679982679 Total des frais engagés : 225.00 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ALLAL Youness
Traumatologue - Orthopédiste
INPE : 091233346
555, Hay Andalouss - 2 Mars - Casablanca

Date de consultation : 09/10/22

Nom et prénom du malade : Lamrabet Ahmed

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rupture tendineuse quadriceps

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

INP

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombres et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/09/22	DI. ALLALI YOUSSEF Traumatologue INPE : 091233346 555, Hay Andalousse	Orthopédiste 2 Mars - Casablanca	250,00	INP : 091233346

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
Hasnaâ ABOU kinésithérapeute 20.09.05.22.81	16/11/2022					200000	

Le 18/11/2012 à Casablanca



Facture 0202/2012

Je soussigne Mme Hasnaâ Abouelaz que
Hasnaâ ABUELAZ
Ahmed Lamrabet nécessite
Hasnaâ ABUELAZ 06.87.06.20.00.05.22.81.69.85
06.87.06.20.00.05.22.81.69.85
de se auer de rééducation d u rupture
06.87.06.20.00.05.22.81.69.85

tendon quadriceps droit et cela à 3 fois/s,
et ceci à 100DH/s sur indication
du Drs Attali Youness.

Total : 1000 x 20 = 2000,00

Signatures

CENTRE DE KINESITHERAPIE ET REMISE EN FORME

Hasnaâ ABUELAZ
Kinésithérapeute
06.87.06.20.00.05.22.81.69.85

SCE: 0019 20786000022

شارع 2 مارس رقم 305، فداء - الدار البيضاء

GSM : 0687 06 20 00 - Fix : 0522 81 69 85 - E-mail : centre.kine.yan@gmail.com

المواييد Rendez-vous

Date	Heure	Date	Heure
15/09/2022	18h10		
17/09/2022	18h10		
19/09/2022	18h10		
21/09/2022	18h10		
23/09/2022	18h10		
27/09/2022	18h10		
29/09/2022	18h10		
01/10/2022	18h10		
03/10/2022	18h10		
06/10/2022	18h10		
08/10/2022	18h10		
11/10/2022	18h10		
17/10/2022	18h10		
19/10/2022	18h10		
21/10/2022	18h10		

المواعيـد

الموايد Rendez-vous

ABOUELAZ Hasna



حسناء أبو العز
أخصائية في الترويض
الطببي و العلاج الغربياني

بطاقة المواجهات Fiche de Rendez-vous

Mr: Ismarabek Ahmed

Adressé par : Hasnaâ ABOUELAZ

06.87 06.20.06.05.22.81.69.85

Nombre de Séance : 2 séances

Diagnostic: Rupture tendon quadriceps
dt

Dr. ALLALI Youness

Orthopédiste - Traumatologue
Diplômé de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

دكتور عالي يونس

اختصاصي في جراحة المفاصل و العظام
خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

CABINET DE CONSULTATIONS
ET D'EXPLORATIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR

le 09/09/22

Lamrabet Ahmed

Rupture tendin quadriceps droit

des rééances de redacot

— Rupture tendin quadriceps
"Extensis" Δ

— flexion $\rightarrow 90^\circ$

Per
quis

— 120°
— Dr. ALLALI Youness
traumatologue - Orthopédiste
INPE 091233346
400 Andalousse - 2 Mars - Casablanca

Hasnaa Abdellatif
06.87.06.45
06.87.69.85

555 حي الأندلس، شارع 2 مارس (جانب مستشفى محمد بوافي) - الدار البيضاء

555, Hay El Andalous, Avenue 2 Mars (à coté de l'hôpital Mohamed BOUAFI) - Casablanca
Tél.: 05 22 090 279 - GSM: 06 66 885 263 - Email: drallali@traumatologue.ma

Je soussigné(e),	أنا الموقّع(ة) (أسفله،
Nom : LAMRABET	الاسم العائلي:
Prénom : AHMED	الاسم الشخصي:
Matricule : 7951	رقم التسجيل:
Numéro de feuille de soins : W21-654608	رقم ورقة التعويض عن المرض:
Motif dérogation : Remboursement pour Séjours de rééducation	سبب الطلب:

Je déclare être informé des dispositions du Règlement Intérieur :

• ARTICLE 23.1 (accord préalable)

L'accord préalable de la MUPRAS est demandé pour les cas suivants sous prescription médicale :

- Les hospitalisations au Maroc ou à l'étranger en clinique, en hôpital, en sanatorium ou préventorium ;
 - Les séjours en maison de repos ;
 - Les interventions chirurgicales ;
 - Les prothèses dentaires et orthodontie maxillo-faciale ;
 - L'orthopédie ;
 - La rééducation ;
 - Les cures thermales ;
 - La psychiatrie, psychomotricité et orthophonie ;
 - La procréation ;
 - Les lentilles optiques ;
 - Les soins accordés aux handicapés physiques ou mentaux ;
 - Les actes effectués en série. Il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs actes échelonnés dans le temps ;
 - Les actes d'oncologie, Hématologie, chimiothérapie et la pharmacie pour les ALD et ALC (Affectation Longue Durée et chronique). La MUPRAS prendra en charge et remboursera les frais occasionnés par ces cas après accord du contrôle médical.

- **ARTICLE 25 (feuille de soins maladie)**
Sa validité est fixée à 3 mois, passé ce délai, aucune indemnité ne peut être versée.

- Les dérogations sont à titre exceptionnel et ne peuvent être demandées qu'une seule fois par adhérent et ayant droit.
- La dérogation ne sera prise en charge que si la date du dossier REM ne dépasse pas 5 mois de l'acte demandé.

Le : 25/11/2022 في التاريخ
A : Casablanca في
Signature (lu et approuvé*) التوقيع

Signé et approuvé

MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER

Les traitements des données individuelles sont conformes à la loi 09-08 relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel conformes à la loi 09-08 n° 111.

البيانات الفردية تتوافق مع القانون 08-09 فيما يتعلق بحماية الأفراد في معالجة البيانات الشخصية.

***La mention lu et approuvé est obligatoire pour l'étude du dossier**

معالجة البيانات المرددة تتوافق مع القانون 08-09 فيما يتعلق بحماية الأفراد فيما يتعلق بالبيانات الشخصية.